

Décision n° 01-623 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 27 juin 2000 modifiant des autorisations délivrées à des sociétés d'établir et d'exploiter un réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP) et attribuant les fréquences associées

Titulaire	Commune de l'utilisateur	Département	Fréquence d'émission en MHz
VERMEULEN GRANULATS	RUE	80	154.7875
MAIRIE DE ROGNES	ROGNES	13	468.9
TAXIS RADIO CALAIS	CALAIS	62	81.625
AIR FRANCE	BORGO	20	445.3875
MAIRIE DE PARIS	PARIS	75	467.3875
CALDIC CENTRE	COURNON D AUVERGNE	63	446.3125
ANDRA	SOULAINES DHUYS	10	165.0375
MAIRIE DE CHAMBERY	CHAMBERY	73	466.375
SOLLAC ATLANTIQUE	GRANDE SYNTHE	59	445.5875
OPAC SUD	MARTIGUES	13	468.5
OPAC SUD	MARTIGUES	13	468.9125
OPAC SUD	MARTIGUES	13	469.5875